

AVANTAGE DE TOUTE NATURE (ATN) en 2023

Les valeurs de référence du CO₂ de l'ATN en 2023 ont à nouveau fortement diminué, ce qui signifie que l'ATN va augmenter en 2023.

Quels sont les éléments pris en compte dans le calcul de l'ATN? Comment calculer correctement l'ATN?

Nous allons vous clarifier tout cela.

Quels éléments du véhicule sont pris en compte pour le calcul de l'ATN?

- Le **prix catalogue** du véhicule à l'état neuf incluant les options et la TVA, hors remises. La formule prend ensuite compte de 6/7 de la valeur catalogue.
- La **valeur CO₂**: jusqu'à la fin du gouvernement De Croo, les points suivants s'appliquent concernant les valeurs NEDC et WLTP:
 - Vous indiquez la valeur CO₂ du NEDC si le véhicule a uniquement une valeur NEDC.
 - Vous indiquez la valeur CO₂ du WLTP si le véhicule a uniquement une valeur WLTP.
 - Vous indiquez soit la valeur CO₂ du NEDC, soit la valeur CO₂ du WLTP si le véhicule a les deux valeurs.
- L'**âge**
- Le **type de carburant**

Et comment cela se traduit-il dans la formule de calcul de l'ATN ?

La formule prend également en compte les éléments suivants:

- Les **valeurs de références CO₂**:
 - Véhicules à moteur essence, CNG, LPG, hybrides et plug-in essence : s'élèvent en 2023 à **82gr** vs. 91gr en 2022
 - Véhicules diesel et plug-in diesel hybrides: **67gr** en 2023 vs. 75gr in 2022.

Ces valeurs de référence sont bien inférieures à celles de 2022, ce qui signifie que l'avantage de toute nature va augmenter également.

- Le **coefficient de CO₂** de 5,5% peut changer si:
 - L'émission de CO₂ du véhicule est **supérieure** à l'émission de référence: le coefficient **augmentera** de 0,1% par gramme de CO₂ avec un maximum de 18%.
 - L'émission de CO₂ du véhicule est **inférieure** à l'émission de référence: le coefficient **diminuera** de 0,1% par gramme de CO₂ avec un minimum de 4%.

- Le coefficient d'âge du véhicule.

Période écoulée depuis la première immatriculation*	Coefficient d'âge du véhicule
0 à 12 mois	1
13 à 24 mois	0,94
25 à 36 mois	0,88
37 à 48 mois	0,82
49 à 60 mois	0,76
Plus de 60 mois	0,7

*tout mois commencé compte pour un mois complet

En résulte les **formules** suivantes :

- Véhicules diesel et plug-in diesel hybrides : prix catalogue x $[5,5 + ((\text{CO}_2 - 67) \times 0,1)]\%$ x 6/7 x coefficient d'âge
- Véhicules à moteur essence, CNG, LPG, full hybrides et plug-in essence hybrides : prix catalogue x $[5,5 + ((\text{CO}_2 - 82) \times 0,1)]\%$ x 6/7 x coefficient d'âge
- Électrique/hydrogène et 'vrai' plug-in hybrides (diesel et essence): prix catalogue x 4% x 6/7 x coefficient d'âge du véhicule.

Illustrons cela par quelques exemples concrets:

- **Véhicule diesel** d'une valeur catalogue de 30.000 €, une émission de CO2 de 99gr et immatriculée en janvier 2022 :
 - ATN en **2022**:
 $30.000 \times [5,5 + ((99 - 75) \times 0,1)]\% \times 6/7 \times 1 = \mathbf{2.031,43 \text{ EUR/an}}$
 - ATN en **2023**:
 $30.000 \times [5,5 + ((99 - 67) \times 0,1)]\% \times 6/7 \times 0,94 = \mathbf{2.102,91 \text{ EUR/an}}$

Nous faisons l'exercice pour la même voiture mais immatriculée en janvier 2023:
 $30.000 \times [5,5 + ((99 - 67) \times 0,1)]\% \times 6/7 \times 1 = \mathbf{2.237,14 \text{ EUR/an}}$.

⇒ Augmentation de **10,13%** en 2023 par rapport à 2022 pour la même voiture neuve.

- **Véhicule à moteur essence** d'une valeur catalogue de 30.000 €, une émission de CO2 de 120gr, date de première immatriculation en janvier 2022:
 - ATN en **2022**:
 $30.000 \times [5,5 + ((120-91) \times 0,1)]\% \times 6/7 \times 1 = \mathbf{2.160,00 \text{ EUR/an}}$
 - ATN en **2023**:
 $30.000 \times [5,5 + ((120-82) \times 0,1)]\% \times 6/7 \times 0,94 = \mathbf{2.247,94 \text{ EUR/an}}$.

Nous faisons l'exercice pour la même voiture mais immatriculée en janvier 2023:
 $30.000 \times [5,5 + ((120-82) \times 0,1)]\% \times 6/7 \times 1 = \mathbf{2.391,43 \text{ EUR/an}}$

⇒ Augmentation de **10,71%** en 2023 par rapport à 2022 pour la même voiture neuve.